

I - Généralités sur le lot

Résumé : Propriétés du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres dans la région Champagne-Ardenne.

Producteur des données : CELRL

Type de schéma spatial : schéma utilisateur **Langue :** Français

Schéma spatial utilisateur : Spaghetti **Jeu de caractères :** ISO 8859-10

Objectif de la production :

Echelles d'application prévues : **minimum :** 1/ 50000
maximum : 1/ 25000

Utilisation potentielle :

Référence de documents :

II - Qualité de lot

Généalogie : La digitalisation initiale a été assurée par le MNHN en 1994.
La couche actuelle provient du CELRL.

Date de validité : 08/10/2009

Eléments de qualité :

Fréquence de mise à jour : ponctuel (dépend directement du CELRL)

Référentiel : scan25

III - Référence des métadonnées

Date de création : 31/03/2003 16:36:38 **Date de dernière mise à jour :** 08/10/2009 16:21:00

IV - Système de référence spatial

Système de positionnement :

Direct

Identificateur du système de positionnement direct : RGF93 (Merid. Greenwich)

Nom du système de positionnement direct : France Lambert 93 (Borne Europe)

Indirect

Nom du système de positionnement indirect :

Nom de la classe de localisation :

Date de référence :

Administrateur du système de référence :

V - Emprise

Etat de l'emprise : régionale **Date de validite de l'emprise :** 07/01/2005

Surface de délimitation :

Surface couverte : région champagne-ardenne

VI - Définition des données

Description textuelle générale : Espaces naturels acquis pour assurer la conservation des habitats et des espèces. Créé en 1975, le conservatoire intervient de façon déterminante sur une zone de contact entre terre et mer particulièrement riche, fragile et convoitée.

Thésaurus :

Liste des Objets :

■ CELRL	CELRL	Polygone
▣ DATE 1ERE ACQUISITION	date de la première acquisition	
-		
▣ DATE DERNIERE ACQUISITION	date de la dernière acquisition	
-		
▣ ID_SPN	identifiant Muséum	
-		
▣ NOM	nom	VOIR PAGES SUIVANTES
-		
▣ SURFACE	surface en ha	
-		

VII - Métadonnées administratives

Organismes :	■ Nom : DREAL Champagne-Ardenne - Service Milieux Naturels Nom abrégé : DREALCA Adresse : 40 boulevard Anatole France 51022 Châlons-en-Champagne Cedex Réf. Internet : http://www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr Rôle : Utilisateur
	■ Nom : Conservatoire des Espaces Littoral et des Rivages Lacustres Nom abrégé : CELRL Adresse : Corderie Royale, BP 10137, 17306 Rochefort cedex - Tél. : 05 46 84 72 50 Réf. Internet : http://www.conservatoire-du-littoral.fr Rôle : Producteur
Contact :	■ Nom : Mission systèmes d'information et connaissance Adresse : DREAL CA 40 boulevard Anatole 51022 Châlons-en-Champagne Cedex tél : 03.51.41.62.35 - fax : 03.51.41.62.01 Rôle du contact : Administrateur
Restrictions d'utilisation :	cartographie autorisée et données SIG non diffusable sans l'accord du CELRL.
Propriété intellectuelle :	MNHN/SPN et CELRL
Unité de diffusion :	région champagne-ardenne
Tarif :	gratuit sur internet
Formats :	Mapinfo (*.MIF,MID) Shape files ESRI (*.SHP)
Modalités de commande :	Téléchargement sur internet
Chemin d'accès :	
Accès en ligne :	http://www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr
Autres services offerts :	
Supports :	

Sites acquis par le CELRL

(Sites acquis par le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres)

<p>Définition :</p>	<p>Espaces d'application</p> <p>Le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres peut intervenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Dans les cantons côtiers ; ● Dans les communes riveraines des mers, des océans, des étangs salés ou des plans d'eau intérieurs d'une superficie supérieure à 1 000 ha ; ● Dans les communes riveraines des estuaires et des deltas, lorsque tout ou partie de leurs rives sont situées en aval de la limite de salure des eaux ; ● Dans les autres communes qui participent directement aux équilibres économiques et écologiques littoraux et qui en font la demande auprès du préfet, après avis de cet établissement et accord du préfet. <p>Son intervention peut être étendue par arrêté préfectoral et après avis de son conseil d'administration à des secteurs géographiquement limitrophes des cantons et communes mentionnés au I et constituant avec eux une unité écologique ou paysagère, ainsi qu'aux zones humides situées dans les départements côtier (loi DTR n° 2005-157 du 23 février 2005).</p> <p>La loi « démocratie de proximité » du 27 février 2002 a étendu au domaine public maritime les missions du conservatoire : il peut se voir « attribuer » par convention, d'une durée maximum de trente ans renouvelables, des parties du domaine public maritime. Cette loi étend aussi à la collectivité de Mayotte le dispositif dit « des 50 pas géométriques », créé en 1996 et qui permet à l'État de confier au Conservatoire les zones naturelles de ce domaine public spécifique à l'outre-mer.</p> <p>Les biens acquis par le Conservatoire du littoral sont du domaine public, dès lors qu'ils sont classés dans son domaine propre.</p> <p>Le Conservatoire ne peut aliéner les immeubles de son domaine propre qu'après autorisation accordée par décret en Conseil d'État, pris sur proposition du conseil d'administration statuant à la majorité des trois quarts des membres présents ou représentés. Cette procédure n'a jamais été utilisée à ce jour.</p> <p>L'acquisition en pleine propriété des terrains confère au Conservatoire du littoral tous les droits liés au statut de propriétaire.</p> <p>Les immeubles du Conservatoire peuvent être donnés en gestion aux collectivités ou au groupement de collectivités sur le territoire desquelles ils sont situés. Ils peuvent également être confiés à des fondations, à des associations agréées ou à des établissements publics.</p> <p>Objectifs</p> <p>Mener une politique foncière, en partenariat avec les collectivités territoriales, de sauvegarde de l'espace littoral et de maintien des sites naturels et de l'équilibre écologique, par l'acquisition de sites fragiles et menacés, en vue de leur protection définitive.</p> <p>Acte juridique d'institution</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les acquisitions du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres sont réalisées majoritairement par la voie amiable mais aussi par la voie de la préemption au titre des espaces naturels sensibles, ou encore, exceptionnellement, par voie d'expropriation. <p>Définition issue de : ATEN, fiches juridiques 24/09/2005. Pour plus d'info. : http://bibliothequeenligne.espaces-naturels.fr/outilsjuridiques/?arbo=les_fiches&sel=reste:fiche&val=0:73</p>
<p>Références juridiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Articles L. 322-1 à L. 322-14 et R.322-1 à 322-42 du code de l'environnement ; ● Articles L. 142-2 et L. 142-3 du code de l'urbanisme ; ● Articles 795-12°, 1041, 1716 bis et 384 A bis (annexe 2) du code général des impôts ; ● Article L. 51-2 du code du domaine de l'Etat.

Constitution géométrique		<ul style="list-style-type: none"> ● 1 table à polygones ; ● 1 table à points. 		
Nom de fichier proposé :		CELRL_S_R21 ou CELRL_P_R21		
Type de fichier :		SIG		
Disponibilité :		DREAL de région		
Attributs SIG :				
Contenu	Libellé	Type	Taille	Remarques
Identifiant national	ID-NAT	texte	9	Cet identifiant est transmis par le MNHN (Muséum National d'Histoire Naturelle). Valeur possible : FR38xxxxx.
Nom	Nom	texte	100	
Date de première acquisition	Date_1e_Acq	date		Année de première acquisition sur le site
Date de dernière acquisition	Date_Dern_Acq	date		Année de dernière acquisition sur le site
Département	Dept	texte	2	Département dans lequel se trouve le territoire classé.
Surface mesurée	Surf_SIG_ha	flottant		La surface est exprimée en hectares ; il s'agit de la surface mesurée selon la méthode de calcul dite « sphérique ».
Observations	Observations	texte	100	